

AD PEP 83 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var)
Impasse Lavoisier
83 160 La Valette du Var

Construction d'une plateforme médico-sociale
Route François Dufort
83 170 Brignoles

CONSTRUCTION D'UN IME, CAMPS, SESSAD et CMPP

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

- L'attention des entrepreneurs est tout particulièrement attirée sur le fait qu'ils doivent, sous peine de nullité de leur offre, remettre une offre absolument conforme à la solution de base telle que décrite dans le D.C.E.
- Cependant, toute faculté leur est laissée de proposer une ou plusieurs variantes qui ne seront toutefois examinées que dans la mesure où ils auront répondu à la solution de base.

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne la réalisation des travaux de construction de :

D'une platerforme médico-sociale accueillant un IME, un CMPP, un CAMPS et un SESSAD

Situé sur une parcelle Route François Dufort – 83 170 Brignoles

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront **début octobre 2017**.

CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres
Le présent appel d'offres ouvert est lancé sur le projet de base tel que défini par les concepteurs, en lots séparés.
- Décomposition en tranches
Le projet est prévu d'être réalisé en une seule tranche.

PRESENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier de consultation est à retirer, contre paiement par chèque, auprès de :

MIROG
ZAC de la Millonne, 64 Rue de la Garde, 83 140 Six Fours Les Plages
tel. 04 94 94 88 01 – fax 04 94 30 20 22

Bien que l'appel d'offres soit en lots séparés, les entreprises sont tenues de retirer un dossier complet afin d'avoir connaissance de l'ensemble du projet.

Les entreprises auront à produire un dossier comprenant les pièces datées et signées suivantes :

- un acte d'engagement faisant apparaître le montant pour la réalisation des travaux en une seule phase
- un devis quantitatif estimatif (fourni) respectant la numérotation des chapitres et articles du C.C.T.P.
- un certificat de qualification professionnelle
- les références de l'entreprise de moins de cinq ans
- les attestations d'assurances professionnelles en responsabilité civile et décennale
- les attestations de mise à jour des cotisations URSSAF, Caisse de Congés Payés, à savoir :
 - les documents permettant au maître d'ouvrage d'effectuer les vérifications imposées par l'article L 324.14 du code du travail destinées à lutter contre le travail clandestin :
 - attestation des fournitures de déclarations sociales émanant de l'organisme des protections sociales chargé du recouvrement des cotisations sociales datant de moins de trois mois,
 - extrait de l'inscription au registre du commerce et des Sociétés (kbis) ou au répertoire des métiers,

- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143.3, L143.5 et L620.3 du Code du Travail.
 - une attestation sur l'honneur certifiant que l'employeur n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre, marchandage ou prêt de main d'œuvre illicite (infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail).
 - un certificat de la recette principale des impôts dont dépend l'entreprise attestant qu'elle a acquitté l'ensemble de la TVA et des pénalités éventuellement mises à sa charge.
 - un certificat de la Trésorerie dont dépend l'entreprise attestant qu'elle a acquitté l'impôt sur les sociétés.
 - un certificat du centre des impôts du lieu d'exploitation de l'entreprise attestant qu'elle a souscrit les déclarations de résultats et les déclarations de TVA lui incombant.
 - un certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage intempéries.
 - un certificat attestant que l'entreprise est à jour de ses contributions et cotisations Assédic.
- projet de variante (hors marché de base) : pour chaque variante présentée, l'entreprise établi un dossier particulier en indiquant, outre le montant de l'offre correspondant à cette variante, la refonte du C.C.T.P. qui est nécessaire, de manière à l'adapter à la variante proposée.

ANALYSE DES OFFRES

Si le devis quantitatif estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées.

Si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à rectifier ce D.Q.E. pour le mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres présentées suivant les modalités définies au présente R.P.C. doivent être adressées sous pli recommandé ou déposées **avant le 13 juillet 2017**, à l'adresse suivante :

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var
à l'attention de Monsieur Dominique Quinchon
Impasse Lavoisier
83 160 La Valette du Var
Heure de réception des offres 8H-12H

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

- 180 jours à compter de la date buttoir de remise de l'offre

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- architecte
M. Serge HERISSON
bâtiment Cap Couleurs
184, Chemin de la Farlède - Z.I. Jean Monnet
83500 LA SEYNE SUR MER
tél. 04 94 10 85 95 - herisson.serge@wanadoo.fr

- lots techniques (n° 10)
ON'R INGENIERIE Mr Bertrand Ducreux
165 Rue de l'Initiative
83 390 Cuers
tél. 04 22 44 00 06 – b.ducreux@orn-ingenierie.com

- lots techniques (n° 11)
IDEE+ M. René HENRI
1796 CD n° 45 – Quartier La Chaume
13 360 ROQUEVAIRE
tél. 04 42 04 57 30 – bet.ideeplus@orange.fr

- ingénieur structure
LOGIC-ETUDES M. Christian POIGNARD
Chemin Gabriel Ventre
83 160 LA VALETTE
tél. 04 94 21 12 35 – bureau@logicetudes.fr

- Lots VRD et espaces verts
OPSIA Mme Isabelle KENE
La Coupiane – Bâtiment 54
83 160 LA VALETTE
tél. 04 94 23 93 00 – ikene@opsia.fr